

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

19/12/2024

N° E24000156 /69

du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 19/12/2024

Vu enregistrée le 13/11/2024, la lettre par laquelle M. le Président du SYTRAL demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

VU la loi n° 82-1153 du 30 Décembre 1982 et notamment son article 28-2

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Michel Yves VALENTIN

Membres titulaires :

Monsieur Gérard GIRIN
Monsieur Gilbert HALEPIAN

Membre suppléant :

Monsieur Pierre CALZAT

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au SYTRAL et aux membres de la commission.

Fait à Lyon, le 19/12/2024

Pour la Présidente et par délégation
La première vice-présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'D' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back to the top.

Dominique Jourdan